

Klervi LAGADEC, Chargée d'études / Coordinatrice prévention des déchets

Clisson Sèvre et Maine Agglo

- Anime et pilote le programme de Réduction des déchets (PLPD) pour une Economie circulaire
- Accompagne les initiatives des acteurs du territoire en matière de réduction des déchets
- Sensibilise le grand public à la prévention des déchets, à des modes de consommation plus durables

Contacts : klervi.LAGADEC@clissonsevremaine.fr / 06 84 07 34 21

**Sandrine SOUPRAYEN, coordinatrice vie associative et animatrice développement durable
CLCV de Loire-Atlantique (Consommation Logement et Cadre de Vie), association de défense des consommateurs et usagers**

- Informe et sensibilise les consommateurs et usagers sur tous les sujets de la consommation et du logement dans une démarche d'accès au droit, de développement durable et de citoyenneté : énergie, eau, déchets, air intérieur...
- Accompagne à la résolution de litige dans les domaines suivants : consommation, logement (privé et social), copropriété et accession-construction.
- Représente l'intérêt collectif des consommateurs et usagers dans différents organismes et instances qui traitent des questions du logement et de la consommation.
- Anime un réseau d'associations locales CLCV implantées en Loire-Atlantique, regroupant des consommateurs-acteurs, responsables et citoyens.

Contacts : coordination44@clcv.org / 02 51 72 00 19

HISTORIQUE

2012 : La CLCV a été sollicitée par la commune d'Aigrefeuille sur Maine pour réaliser un atelier « Maison nette » auprès du personnel d'entretien, à l'époque touchée par le départ en congés maladie longue durée de l'un de ses agents d'entretien à cause des produits ménagers dangereux. Il semblerait que ce soit le point de départ qui ait fait ses petits sur le territoire du Vignoble nantais (à ma connaissance, car je n'étais pas encore à la CLCV).

Déjà 10 ans que la CLCV propose aux usagers l'atelier « Maison nette sans salir ma planète » sur les alternatives aux produits ménagers dangereux inscrit dans le cadre du PRSE (Plan Régional Santé Environnement) des Pays-de-la-Loire depuis 2009 (Axe : Qualité de l'air intérieur).

2015 : CSMA reçoit une demande des agents du restaurant scolaire de La Planche (une des 16 communes de CSMA) :

- Intolérance de certains agents aux produits d'entretien pourtant labélisés (réactions cutanées, gênes respiratoires, ...)
- Souhait d'entretenir le restaurant scolaire à 100% avec du vinaigre

CSMA est engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets (volet - Promotion des alternatives aux produits dangereux).

A l'époque, de 2011 à 2016 le Programme de Réduction des déchets était animé à l'échelle des 4 interco que comptait le vignoble. Au 1er janvier 2017, les communautés de communes ont fusionné 2 à 2. Le programme de prévention des déchets n'a été prolongé que sur Clisson Sèvre et Maine Agglo.

C'est dans ce cadre :

- que sont proposés par la CLCV les ateliers de sensibilisation sur les produits ménagers auprès des agents intervenants en ERP (PARTIE 1).
- qu'ont été lancées des démarches de validation pour l'emploi du produit ménager, réalisé lors de ces ateliers (un multi-usage à base de bicarbonate de soude/vinaigre/HE Tea Tree) au restaurant scolaire (PARTIE 2).

PARTIE 1

Depuis 2016, 29 ateliers sur les produits ménagers ont été réalisés par la CLCV soit près de 364 personnes touchées sur le territoire du Vignoble nantais.

Années	Nombre d'ateliers	Nombre de personnes touchées
2016	12 ateliers	174 personnes (particuliers et professionnels)
2017	2 ateliers	39 personnes
2018	12 ateliers Dont 7 ateliers sur CSMA	109 personnes Dont 62 sur CSMA (professionnels)
2019	3 ateliers sur CSMA	42 personnes (professionnels et futures professionnels)
TOTAL	29 ateliers	364 personnes

← Création CSMA

Dont 22 ateliers réalisés (278 personnes touchées) dans le cadre de 2 conventions de partenariat successives

La CLCV a signé depuis 2016, 2 conventions de partenariat dans le cadre du Programme Local Prévention des Déchets du Vignoble Nantais (regroupement de 4 communautés de communes) :

- 2016 en partenariat avec le regroupement de 4 communautés de communes (dont celle de Vallet - Pilote du PLPD).
- 2018 en partenariat avec le Service Environnement de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Sans compter, une nouvelle convention qui vient d'être signée récemment pour cette année.

Une communication avec les communes assurée par le Sce Environnement de CSMA.

C'est le Sce Environnement de CSMA (en la personne de Klervi) qui joue le rôle d'intermédiaire entre les communes et la CLCV, qui assure la communication et la promotion de ces ateliers.

Mais il est arrivé à la CLCV de répondre à quelques sollicitations en direct provenant de communes ou structures :

- soit communes limitrophes au territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Je pense notamment à la commune du Loroux-Bottereau, Pallet, Vallet et La Chapelle Heulin.
- soit demandes intervenant sur des périodes hors-convention ; ça a été le cas sur la commune de Monnières.
- Soit demandes émanant de structures privées telles que l'EPHAD d'Aigrefeuille sur Maine.

Quelques sollicitations en direct souvent formulées par des élus et des responsables d'entretien ayant eux-mêmes bénéficié de l'atelier au préalable.

Un public et un territoire qui se précise au fil du temps et en fonction du contexte

Dans la première convention en 2016, la CLCV intervenait dans le cadre de ces ateliers Maison nette sans salir ma planète auprès d'un public hétérogène, à la fois des particuliers (habitants) et à la fois des professionnels (élus, agents ATSEM, personnel de crèches, responsables et agents d'entretien...), tous confondus au sein d'un même atelier ; et sur un territoire plus étendu que représentait celui du Pays du Vignoble Nantais (territoire de 4 communautés de communes).

En 2018, suite à la création de CSMA, le public bénéficiaire et le territoire d'intervention se sont précisés. Et dans le même temps une nouvelle législation sur la QAI dans les ERP voit le jour.

2018 : c'est dans ce contexte que la CLCV propose un atelier à l'adresse des professionnels intervenants dans les ERP, intitulé Atelier-Formation « Locaux nets sans salir ma planète ».

Un nouvel atelier qui s'inscrit dans la continuité des ateliers « Maison nette sans salir ma planète » ;

Les participants y apprennent à :

- Identifier les différentes sources de pollution intérieures dont font partie les produits ménagers et appréhender les gestes essentiels à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur.
- Différencier les produits classiques, des produits labellisés ou naturels et comprendre leurs différents impacts sur la santé et l'environnement. Les étiquettes sont regardées à la loupe pour décrypter les pictogrammes de danger.

Et y fabriquent un produit de nettoyage multi-usages 100 % naturel que chacun(e) est invité à rapporter et à essayer chez lui. Une façon de se familiariser à son rythme à ces alternatives.

Vient s'ajouter à cela les enjeux de la santé au travail, ainsi que toute l'information sur la nouvelle réglementation avec une prise de connaissance du plan sur la qualité de l'air intérieur.

Avec les ateliers « locaux nets sans salir ma planète », nous sommes d'abord et avant tout engagés dans une démarche de sensibilisation et de formation initiale (découverte et initiation).

Evaluation des ateliers « Locaux nets » :

Nous pouvons en ce sens constater que nous atteignons bien nos objectifs en termes de pédagogie et d'accessibilité :

- Les retours des participant(e)s nous font part d'une réelle satisfaction ; certains sont confortés dans leurs convictions personnelles.
- Nous apportons une compréhension plus globale et de nouveaux outils pour accompagner les usagers vers des pratiques plus vertueuses, notamment en termes d'impacts sanitaires et environnementaux.
- Les temps d'échanges nous permettent d'évaluer avec les agents leurs usages, les contraintes qu'ils rencontrent sur le terrain ainsi que les produits qu'ils ont l'habitude d'utiliser. Quand cela est possible, nous décryptons ensemble les étiquettes de leurs produits (pictogrammes de dangers, conseils de sécurité, composition ...) Il y a alors une vraie prise de conscience car la plupart ne s'étaient souvent jamais interrogés sur ces produits et leurs impacts. Les informations proposées leur permettent de gagner en compréhension et en autonomie, et d'être en mesure de poser de nouveaux choix en termes de pratiques (dosage, aération, matériel de protection,...) et d'achats (choix des produits) par exemple.

- La réalisation du produit multi-usage suscite également un grand intérêt chez les participants qui manifestent une vraie satisfaction à pouvoir ramener le produit à la maison et tester le bio nettoyage chez eux. Cela permet une familiarisation ludique et positive avec ces nouveaux usages.
- A la fin des ateliers, certaines collectivités s'engagent même immédiatement dans une démarche de commandes publiques vertueuses, comme nous l'avons vu par exemple sur la commune de la Chapelle Heulin, où à la fin de l'atelier, la responsable des achats a établi sur place une liste avec les agents, regroupant les besoins de chacun (nombre de bidons, litrages, etc....).

Les questions et demandes les plus récurrentes formulées par les usagers :

- Souhait d'obtenir une plus grande variété de recettes d'entretien 100 % naturel.
- Les questions de protocole et de procédures spécialisées : quel usage pour quel public ? Applicabilité en structure recevant un public vulnérable ? Applicabilité sur des actions d'entretien spécifiques : ex : cuisine (friteuse), sanitaires ERP ? Normes en termes de sécurité/hygiène pour les produits naturels ?...
- Des questionnements relatifs au cadre professionnel et législatif des services (règles d'hygiène, dosages et applications spécifiques, protocoles et procédures, manque de normes en vigueur en matière de bio nettoyage ...)

Nous nous appliquons néanmoins à toujours orienter les usagers les structures et documentation spécialisées appropriées :

- ARS, ADEME, Reseco (réseau Grand Ouest commandes publiques et développement durable) dans un principe de complémentarité active.
- le guide de l'ARS Recommandations pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain – 14 fiches pratiques (fiche 13 – « pour aller plus loin » Les produits simples (bicarbonate, vinaigre, savon) :
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2019-12/Guide_Recocreche_Petite_Enfance.pdf
- Le guide éco'Air de l'ADEME – Les outils pour une bonne gestion de la qualité de l'air dans les écoles.
<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ecolair-2018-010490.pdf>

Bon à savoir!

Il n'existe pas de réglementation spécifique en matière d'entretien ou de nettoyage pour les ERP accueillant des enfants. C'est donc le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail qui s'applique

Une source intéressante

Arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public : Modalités d'élaboration du plan d'actions en matière de qualité de l'air intérieur, mentionné au I de l'article R. 221-30 du code de l'environnement :

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Surveillance%20de%20la%20qualit%C3%A9%20de%20l%27air%20enfants%20%202018-2023%20-%20collectivit%C3%A9s.pdf>

➤ **Prise de contact avec les autorités sanitaires publiques d'hygiène et de sécurité.**

- la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP 44)

>> *Un produit désinfectant – biocide- doit répondre à la norme NF EN 1276*

>> *Emploi de produits autorisés dans la restauration collective = contact alimentaire*

- la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)

- la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

- la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

- la Chambre d'Agriculture 44

- Un technico-formateur du CNFPT >> *Dans la réglementation, le bicarbonate et le vinaigre ne sont pas préconisés car ne sont pas normalisés. Le vinaigre a des vertus désinfectantes s'il est appliqué 15 min. Il faut produit NF EN 1040*

➤ **Etude de la Réglementation en vigueur**

Arrêté du 29 septembre 1997 (abrogé en oct. 2013)- fixe les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social.

Titre 1^{er} - Dispositions générales

Chapitre II - utilisation et entretien des locaux et du matériel, gestion des déchets.

Article 12 – Plan de nettoyage et de désinfection de l'ensemble des locaux

Article 5 – Obligation d'autocontrôles réguliers et Les procédures écrites de sécurité soient établies mise en œuvre, respectées et mises à jour en se fondant sur les principes utilisés pour développer le système dit HACCP



Contact alimentaire : Le vinaigre est un agent conservateur de fruits et légumes, et le bicarbonate de soude est un anti-acide utilisé pour soulager les troubles digestifs.

Test de l'entretien du restaurant scolaire de La Planche avec le produit multi-usage à base de vinaigre / bicarbonate / huile essentielle de Tea Tree

Objectif : tester l'efficacité du produit (cf obligation de résultats)

➤ **Prise en charge par le PLPD :**

✓ d'analyses de surface supplémentaires (6€ HT unité) de celles habituellement effectuées 3 à 4 fois/an par le laboratoire départemental agréé INOVALYS, soit 10 surfaces au lieu de 3.

✓ Achat des produits de base: - Bidon 5L Vinaigre Bio 9,30€ TTC (ou 0,30€ litre en GMS)

- Flacon 30mL Tea tree BIO 12,65€ TTC

- Sachet 2,5kg de Bicarbonate de soude 8,85€ TTC

Satisfaisant (< = 30)
Acceptable (>30 et < = 100)
Non satisfaisant (>100)

- Analyse des résultats = concluants

Santé et conditions de travail

- ☺ Etat de propreté validée
- ☺ Disparition des intolérances cutanées = Santé préservée aussi bien des agents professionnels de l'entretien que des enfants qui fréquentent les locaux
- ☺ Temps de travail gagné par les agents à ne pas rincer
- ☺ Maitrise du budget pour les produits d'entretien – réinvestir dans des matériels plus ergonomiques (TMS)

Environnement préservé

- ☺ Produits simples, naturels et Durables (pas issus de ressources fossiles = pétrochimie)
- ☺ Préservation de l'Environnement – qualité des eaux rejetées, biodiversité, molécules chimiques de synthèse issues de la pétrochimie déversées dans l'environnement
- ☺ Qualité de l'air intérieur – pas de substances volatiles de synthèse
- ☺ Réduction des emballages et des déchets dangereux (produis aux logos de danger)

CONCLUSION ET PERSEPCTIVES

- Poursuivre nos actions sur le terrain afin de susciter une dynamique locale, comme nous l'avons vu se mettre en place sur la communauté de communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Cette dynamique permet de faciliter la transition et la mise en place de nouvelles pratiques plus respectueuses de la santé humaine et de l'environnement sur un territoire. (Synergie collective, échange de savoirs, commandes groupées, communication...). Bien souvent, cela repose sur des personnes/des équipes qui sont convaincues.

- Poursuivre l'essaimage par de nouvelles formes d'actions de communication sur les enjeux en matière d'entretien et de Qualité de l'Air intérieur, qui valorisent l'expérimentation, le témoignage... :

- . Le clip vidéo sur la QAI dans les ERP en est un exemple avec le témoignage des agents de La Planche <https://www.youtube.com/watch?v=tvKUtrIvc-E>.

- . Des perspectives d'interventions communes (telle qu'aujourd'hui) et de conférences sur la qualité de l'Air intérieur dans les ERP (notamment auprès des relais d'assistantes maternelles) se réfléchissent.

- Affiner notre connaissance et nos partenariats avec les différents acteurs de la QAI, afin de travailler en bonne intelligence, dans une cohérence globale, afin d'être en mesure d'orienter les usagers vers

des spécialistes habilités à répondre à leur questionnements spécifiques et à les accompagner plus avant dans leur démarche de changement. Objectif d'inscrire cet atelier dans le cadre de la formation continue avec la perspective d'un agrément CLCV pour être reconnu organisme de formation (demande en cours via la confédération nationale CLCV).